

OCTOBRE 2005 : COLLOQUE UCAPE PARIS

LA MOBILITE EN EUROPE

INTERVENANT : Mr Tordoir.

LE PROCESSUS DE BOLOGNE

INTRODUCTION :

Le Processus de Bologne peut apparaître comme une véritable compétition des universités dans un marché mondialisé ou s'affrontent les pays et les universités.

Les tensions sont le résultat des difficultés rencontrées entre , d'une part le monde du travail, les systèmes nationaux, les diplômes, d'autre part.

Et si nous remarquons que l'éducation reste réserve politique d'Etat en Europe, la massification et la diversification de l'enseignement supérieur et de ses concurrences ne facilitent pas la mobilité.

Il apparaît pour de multiples raisons que les universités européennes sont moins attractives pour les étudiants dans la recherche de formations transnationales.

Alors comment rendre attractif l'enseignement universitaire européen ?

Réponse :

Le Processus de Bologne.

LES ETAPES :

1998 : Déclaration de LA SORBONNE :

L'objectif est de créer un mouvement de l'architecture universitaire européenne:

- * Faciliter la mobilité en harmonisant les structures.
- * Améliorer la lisibilité du système d'enseignement
- * Réduire la durée des études
- * Rendre le premier cycle de la réforme LMD, professionnalisé.

1999 : BOLOGNE : 24 Ministres européens de l'éducation partagent les mêmes objectifs que ceux de La Sorbonne et **signent le Processus de Bologne.**

Toutefois les recommandations suivantes sont exigibles :

- Chaque pays doit adopter un système lisible de spécialisation.
- Adoption d'un système de crédits
- Promouvoir la mobilité en s'attachant à en réduire les obstacles
- Développer l'évaluation de la qualité avec des critères comparables d'un pays à l'autre.
- Promouvoir la dimension européenne au sein des programmes.
- Adopter un système d'enseignement en 3 cycles dont un premier cycle de 3 ans exploitable professionnellement.

2001 PRAGUE : 32 Ministres européens de l'éducation reprennent les objectifs de Bologne et confirment :

- l'Enseignement supérieur doit rester un bien public
- Confirmation d'un premier cycle d'enseignement aussi bien dans une université que dans un autre système supérieur.
- Les deux finalités du premier cycle sont :
 - la préparation à l'insertion professionnelle
 - la finalité de transition
- Référence à la dimension sociale de la mobilité (coûts)
- Rôle réel dans l'évolution du processus et la reconnaissance de leurs formations respectives.

2002 BERLIN : Les modalités signées à Prague sont affinées par les ministres signataires : 40 états participent à la Conférence de Berlin

- Priorité donnée aux liens établis entre l'enseignement et la recherche ; (3^o cycle : Doctorat)
- Importance du lien avec le monde professionnel
- Avancer encore sur le terrain de l'évaluation, de la qualité : accréditation des formations ; importance des crédits.
- Affirmer la dimension sociale (mais peu d'effets encore)

2005 BERGEN : Approfondissement de certaines des modalités acquises :

- Accroître la perméabilité des universités- entreprises pour le premier cycle.
- Intention d'adopter un cadre de qualification.
- Prise en compte de la valorisation d'études plus courtes (2 ans) dans le cadre des crédits et de la validation des acquis
- Améliorer et diffuser la validation des acquis
- Evaluation européenne avec des standards et procédures européens
- Registre européen des agents de formation.

LA MISE EN PLACE

I .LE SUPPLEMENT AU DIPLOME

Sera exigé le diplôme plus le « document » rédigé afin d'apporter toutes les informations sur le diplôme à savoir :

Le niveau de qualification

Les contenus de formation

Les résultats

Le système national de formation

Rédigé en deux langues : celle du pays et en anglais

II .LES CREDITS

Seront pris en compte pour le décompte des crédits les divers dossiers de formations , les conventions signées entre l'étudiant et les institutions, les relevés de notes, la prise en considération de sa charge de travail : heures de formation ; travaux personnels ; séminaires ; mémoires ; stages ;

20 crédits trimestre, soit : 60 crédits année ; un cycle = 180 crédits.

Les crédits sont un système de transfert.

III. QUALITE DE L'EVALUATION

Seront pris en compte :

- l'évaluation interne
- l'évaluation externe : experts indépendants ; experts étrangers
- l'accréditation
- l'agence Qualité : autorité des institutions.

IV. LA STRUCTURE DES TROIS CYCLES

La plupart des pays européens sont dans un processus d'adaptation du

Processus de Bologne

En ce qui concerne les deux diplômes : BACHELOR, MASTER (universités ou non universités)

les programmes académiques doivent s'adapter aux programmes professionnels des divers types d'établissements.

V. ROLE PROFESSIONALISANT DU PREMIER CYCLE

Reprise du traité de Berlin :

Le premier cycle est essentiel pour les besoins des entreprises
Il correspond à la formation de base généraliste sur laquelle
l'entreprise peut construire.

Mais comment concilier flexibilité, connaissances générales
libertés académiques ?

VI. CADRE DE QUALIFICATION PROFESIONNELLE

Seront mis en place des séries de niveaux à
adopter pour 2007 : **8 niveaux de formation**

Ils seront définis selon des références communes :

- Résultats d'apprentissage dans chaque pays et dans le cadre européen
- Définition des niveaux de compétences dans chaque pays
- Mise en correspondance européenne

CONCLUSION :

Les défis seront nombreux et lourds à relever :

- Comment concilier le premier cycle dans l'harmonisation et la standardisation ?
- Comment former des citoyens européens, des professionnels compétitifs en passant au-delà des formations nationales ?
- Comment parvenir à une harmonisation rapide des structures ?
- Comment développer la transdisciplinarité des enseignements et la mobilité des formateurs ?
- Comment concilier les diverses cultures d'apprentissage et qui en définit le parcours ?

